Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600412-20251210-2025_57-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Carine HENRY, Eric BUHR, Julie CRUZ, Marc HAMONIC, Morgan CARIMALO, Noyale LEFEBVRE, Joël EUZENAT, Trefin LEFEBVRE, Serge PERRET, Christine LE FLAO, Gaelle BOBON-LE GAL, Anne LE LU, François-Joseph LE BIHAN.

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**
Claude GUEGUAN donne pouvoir à Pascal LE CRAVER
Thierry LAMOURIC donne pouvoir à François Joseph LE BIHAN
Nicole BRUNON donne pouvoir à Anne LE LU

Est nommée secrétaire de séance : Christine LE FLAO

Votants	**23**
Exprimés	**23**
Pour	**23**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Délibération n° 2025-57

INDEMNITES AU REFERENT FRELONS ASISATIQUES

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Alain QUERE est notre référent communal pour le combat contre les frelons asiatiques,
Celui-ci est intervenu à 66 reprises sur des nids de frelons (communs ou asiatiques) et à 10 reprises pour le nid d'autres insectes butineurs.
Il a parcouru pour ses missions 607Km (du 30/04 au 24/11), ce qui représente des indemnités kilométriques s'élevant à 248.87 €.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accorde** à Monsieur Alain QUERE, Référent Frelons asiatiques, une indemnité de 248.87 € au titre de dédommagement de ses frais de déplacement au cours de l'année 2025

Le Maire,
Marc ROPERS